



Communiqué.

L'urbanisme en otage à Saint-Malo

A Saint-Malo où quelques 'puissants' entendent faire graviter la ville autour d'eux, de leurs activités, métiers ou « réussites », il n'est pas de bon ton d'exposer ce qui se cache, d'exprimer ce qui se pense, de dire ce qui se chuchote et surtout de publier ce qui s'écrit. En particulier lorsque cela concerne des élus. Pourtant, rien n'éloigne plus le citoyen de ses représentants, rien n'est plus dévastateur pour la démocratie locale, que la répétition d'inégalités de traitement entre ceux qui ont une parcelle de pouvoir et les autres.

Ici, avec le prix de l'eau, l'urbanisme est l'un des sujets les plus sensibles. Progressivement, chacun comprend que pour ne plus sacrifier les terres agricoles, il faut reconstruire la ville sur la ville. Mais, comment accepter les nouvelles règles de densité et de hauteur des constructions, qui remodelent progressivement notre voisinage et nos quartiers, si le profit d'une petite minorité en est le principal moteur et si elles ne s'appliquent pas à tous ?

Depuis 2014, la municipalité nous a montré sa volonté de libérer le foncier pour les seuls promoteurs en supprimant les jardins (La Louisiane) et en construisant dans la proximité des pieds d'immeubles (Bellevue). Elle nous a surpris par des annonces tonitruantes et en portant des projets privés non conformes aux documents d'urbanisme, comme le complexe hôtelier des Nielles ou la tour de 55m à la gare. Mais c'est un tout autre régime, celui du silence et de la discrétion, qui est organisé par la 31^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme. Etrangement, une propriété de l'avenue de la Fontaine au Bonhomme jouit d'un traitement spécifique. Autour de celle-ci ne seront construites que des maisons individuelles (hauteur maxi 14m) et pour cause, les immeubles (hauteur maxi 25m) sont repoussés à 100 m. Pour faire bonne mesure, un espace vert planté d'une surface de 2.000 m² protégera la précieuse demeure, au final on peut supposer que cette protection sera payée par les acquéreurs des logements de cette opération.

Coluche disait justement « il y a en a qui sont plus égaux que d'autres ». Avertis par des malouins, nous avons étudié le détail de ce médiocre projet. La liberté de notre association lui donne la responsabilité de dire que celui « qui est plus égal que les autres », celui dont la propriété sera protégée comme nulle autre, est le maire. Le maire qui, seul, a le pouvoir de décider d'instruire les modifications du Plan local d'urbanisme.

Le commissaire enquêteur va-t-il se taire, nos élus voter et le préfet valider cette modification ???
Et nous, va-t-on les laisser faire ?

Le comité d'animation